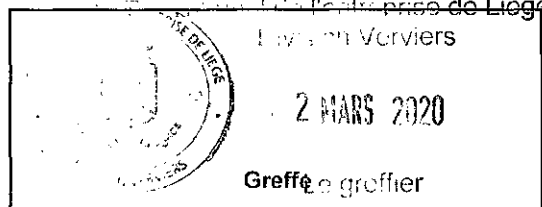




**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



N° d'entreprise : **0467.613.838**

Nom

(en entier) : **Ensival - Moret Belgium**

(en abrégé)

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Bois-la-Dame 4, 4890 Thimister-Clermont**

Objet de l'acte : Démission et nomination du commissaire - Démission et nomination des administrateurs (délégué)

Extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2018.

- L'Assemblée Générale décide d'approuver la démission volontaire d'EY de son mandat de Commissaire afin de respecter la décision du groupe Sulzer de centraliser l'audit auprès d'un seul cabinet d'audit. EY est exempté de son mandat pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2018.
- L'Assemblée Générale décide de nommer le cabinet KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL civile (B00001), Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem, en tant que commissaire pour un mandat d'une durée de trois ans. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020. KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL civile désigne Monsieur Christophe Habets (IRE N° A01932), réviseur d'entreprises, comme représentant permanent.

Extrait des décisions écrites et unanimes des actionnaires du 11 septembre 2019, conformément à l'article 536, §1, alinéa 4 du Code des sociétés.

Les Actionnaires de la société:

PRENNENT acte de la démission de Madame Tania MICKI de son mandat d'administratrice, cette démission prenant effet le 23 septembre 2019.

DECIDENT de nommer la personne suivante en qualité d'administrateur:

1. Monsieur Herbert Fettig, domicilié Kirchlistrasse 31, 9010 St. Gallen, Suisse

DECIDENT, en outre, que le mandat de cet administrateur expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2024.

Extrait des décisions écrites et unanimes des actionnaires du 24 décembre 2019, conformément à l'article 536, §1, alinéa 4 du Code des sociétés.

1. Les Actionnaires prennent note de, et acceptent pour autant que de besoin, la démission de M. Olivier Hancotte de ses fonctions d'administrateur de la Société, prenant effet au 3 janvier 2020.

2. Les Actionnaires nomment M. Claude Jacqmin, de nationalité Belge résidant à Rue De Manil 4, 1301 Bierges, Belgique, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 3 janvier 2020 pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice social qui se clôturera le 31 décembre 2025. Son mandat en tant qu'administrateur de la Société ne sera pas rémunéré.

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Réservé
au
Moniteur
belge



Extrait des décisions écrites et unanimes des actionnaires du 27 janvier 2020, conformément à l'article 7:133 du Code des sociétés et des associations.

1. Les Actionnaires prennent note de, et acceptent pour autant que de besoin, que le mandat de M. René-Philippe Croquet a pris fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 31 mai 2019. Les Actionnaires décident que la décision sur la décharge à donner à M. René-Philippe Croquet pour l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019 sera soumise à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui délibérera et statuera sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice social concerné.

Extrait des décisions écrites et unanimes des administrateurs du 7 février 2020, conformément à l'article 7:95 du Code des sociétés et associations.

1. Le Conseil d'Administration prend note de et accepte, pour autant que de besoin, la démission de M. Olivier Hancotte de son mandat d'Administrateur Délégué avec effet au 3 janvier 2020.

2. Suite à la démission de M. Olivier Hancotte de son mandat d'Administrateur Délégué, le Conseil d'Administration décide de retirer, à partir du 3 janvier 2020, tous les pouvoirs et compétences qui ont été attribués par la Société et/ou le conseil d'administration à M. Olivier Hancotte (y compris, pour éviter chaque doute, son mandat comme Administrateur Délégué de la Société tel que octroyé par une résolution du Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue le 6 octobre 2017, et publiée aux annexes du Moniteur belge le 11 décembre 2017 sous le numéro 17173336).

3. Le Conseil d'Administration nomme M. Claude Jacqmin, de nationalité belge, domicilié à Rue du Manil 4, 1301 Bierges, Belgique, en tant qu'Administrateur Délégué de la Société avec effet au 3 janvier 2020, en remplacement de M. Olivier Hancotte. En sa qualité d'Administrateur Délégué de la Société, M. Claude Jacqmin, agissant seul, pourra représenter la Société dans toutes les affaires relatives à sa gestion journalière.

4. Le Conseil d'Administration décide, conformément à l'article 2:55 du Code des sociétés et associations, de remplacer avec effet au 3 janvier 2020, M. Olivier Hancotte par M. Claude Jacqmin, de nationalité belge, domicilié à Rue du Manil 4, 1301 Bierges, Belgique, en tant que Représentant Permanent de la Société en sa qualité de gérant d'Ensival Moret De Backer BVBA.

Pour extrait conforme,

Frederic Lalanne
Administrateur

Herbert Fettig
Administrateur

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).